PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°130 CSJ/24

REUNION du 6 Mars 2024

Présents : MM. AZZOUN F.– BELORGEY B. – DUPUY G. – CHEVANNE T. – FAVELIER R.

I – SAISON 2023-2024

RESULTATS 2IEME TOUR ESTIVAL U13 PITCH

EQUIPES QUALIFIEES A LA PHASE DEPARTEMENTALE

PLATEAU 1 :
1ER DFCO
2ième USCD.

PLATEAU 2 :
1ER ASPTT DIJON
2ième LONGVIC

PLATEAU 3 :
1ER TILLES FC
2ième ASFO 2

PLATEAU 4 :
1ER LACANCHE
2ième GEVREY

PLATEAU 5 :
1ER ASPTT DIJON 2
2ième MEURSAULT

PLATEAU 6 :
1ER FONTAINE LES DIJON
2ième FONTAINE LES DIJON 2.

PLATEAU 7 :
1ER IS SELONGEY
2ième AS QUETIGNY

PLATEAU 8 :
1ER ASFO
2ième MARSANNAY

les équipes susmentionnées sont qualifées à la Phase Départementale qui se déroulera le 6/04/2024 à QUETIGNY et représenteront une nation sur le thème de l'EURO 2024.
Tous les acteurs auront un rôle à jouer des enfants aux parent en passant par les Educateurs
Actions à faire

- **L'équipe**
Prévoir des maillots ou confectionner des tee-shirts aux couleurs du Pays représenté

- **L'éducateur/l'éducatrice**
Possibilité de rajouter du maquillage ou des accessoires permettant d'illustrer le Pays (chapeau, vêtements associés ...)

- **Parents et accompagnateurs**
Acteurs des matchs des enfants (supporters de leur équipe !), ils doivent également s'inscrire dans le thème de cette journée. Quelques exemples : prévoir des porteurs de drapeaux, construire des banderoles, venir déguisés, accompagnement musical, chants...

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

1er Plateau 1 représentera la SUISSE - > DFCO
2ième Plateau 1 représentera l'Italie -> USCD

1er Plateau 2 représentera la HONGRIE - > ASPTT DIJON
2ième Plateau 2 représentera l'Espagne -> LONGVIC

1er Plateau 3 représentera l'ALLEMAGNE -> TILLES FC
2ième Plateau 3 représentera la CROATIE-> ASFO 2

1er Plateau 4 représentera le Portugal -> LACANCHE
2ième Plateau 4 représentera le DANEMARK-> GEVREY

1er Plateau 5 représentera la SERBIE -> ASPTT DIJON 2
2ième Plateau 5 représentera la ROUMANIE -> MEURSAULT

1er Plateau 6 représentera l'ANGLETERRE -> FONTAINE LES DIJON 1
2ième Plateau 6 représentera la Belgique -> FONTAINE LES DIJON 2

1er Plateau 7 représentera la TURQUIE -> IS SELONGEY
2ième Plateau 7 représentera les PAYS BAS -> QUETIGNY

1er Plateau 8 représentera la France -> ASFO
2ième Plateau 8 représentera l'ECOSSE-> MARSANNAY

Tirage au sort des premiers matchs de la Phase Départementale Festival U13 Pitch du 6/04/2024

Match N°1 : FRANCE – ITALIE
Match N°2 : CROATIE – PORTUGAL
Match N°3 : DANEMARK – ANGLETERRE
Match N°4: ROUMANIE – ECOSSE
Match N°5 : HONGRIE - BELGIQUE
Match N°6 : ESPAGNE – SUISSE
Match N°7 ALLEMAGNE – PAYS BAS
Match N°8 : TURQUIE - SERBIE

PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH FEMININES

Comme à chaque édition, les équipes qui se qualifieront à la Phase Départementale qui se déroulera le 6/04/2024 à QUETIGNY devront représenter une nation sur le thème des J.O 2024.
Tous les acteurs auront un rôle à jouer des enfants aux parent en passant par les Educateurs
Actions à faire

- **L'équipe**
  Prévoir des maillots ou confectionner des tee-shirts aux couleurs du Pays représenté

- **L'éducateur/l'éducatrice**
  Possibilité de rajouter du maquillage ou des accessoires permettant d'illustrer le Pays (chapeau, vêtements associés ...)

- **Parents et accompagnateurs**
  Acteurs des matchs des enfants (supporters de leur équipe !), ils doivent également s'inscrire dans le thème de cette journée. Quelques exemples : prévoir des porteurs de drapeaux, construire des banderoles, venir déguisés, accompagnement musical, chants...

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

- BEAUNE représentera les USA
- LONGVIC représentera l'ANGLETERRE
- USCD représentera l'ALLEMAGNE
- ASPTT représentera le CANADA
- CHEVIGNY ST SR représentera la SUEDE
- FONTAINE LES DIJON représentera les PAYS BAS
- DFCO représentera le JAPON
- VILLERS LES POTS représentera le l'Espagne
- CHENOVE représentera la France
- MARSANNAY représentera le Brésil

SPORTIVE

1.1 FORFAIT

2ième tour Festival U13 PITCH
Plateau 5 : forfait non déclaré de CHENOVE. Amende de 100€.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :
Courriel de l'ASFO informant la Commission que suite à de nombreux matchs, la rencontres Match 27925782 U13 D1 – A ASFO – MARSANNAY du 9/03/2024 à 13h30

Match 27926935 U18 D1 FC MPL – QUETIGNY du 17/03/2024 se jouera le 30/03/2024 à 15h00
Match 27930185 U18 D3 – A FCCL – IS SELONGEY du 10/03/2024 se jouera le 9/03/2024 à 13h00
Match 27929892 U15 D1 – A DAIX – MVF du 9/03/2024 se jouera à 16h30
Match 27930041 U15 D2 – A FONTAINE LES DIJON 2 – USCD du 2/03/2024 se jouera le 20/04/2024
Match 27931014 U15 D2 – D LONGVIC – DIJON ULFE du 02/03/2024 se jouera le 6/04/2024
Match 27930348 U15 D2 – B DFCO FEM 2 – ST APOLLINAIRE 2 du 9/03/2024 se jouera à 15h
Match 27930349 U15 D2 – B QUETIGNY – AIFC du 09/03/2024 se jouera à 15h30
Match 27931019 U15 D2 – D DIJON ULFE – FAUVERNEY du 9/03/2024 se jouera à 13h00
Match 27930358 U15 D2 – B DFCO FEM 2 – CHENOVE du 30/03/2024 se jouera le 06/04/2024 à 15h00
Match 27931027 U15 D2 – D FCNCS – MARSANNAY 2 du 18/05/2024 se jouera le 25/05/2024
Match 27934206 U15 D3 – B CCOF – GEVREY 2 du 02/03/2024 se jouera le 30/03/2024
Match 27934212 U13 D3 – B SEURRE – CCOF du 9/03/2024 se jouera à 14h30
Match 27928127 U13 D1 – B QUETIGNY – USSE du 9/03/2024 se jouera à 11h30
Match 27925788 U13 D1 – A DIJON ASPTT 2 – ASFO DU 16/03/2024 se jouera à 14h00
Match 27931147 U13 D2 – B FAUVERNEY – IS SELONGEY 2 du 9/03/2024 se jouera à 10h00
Match 27929024 U13 D2 – D SOMBERNON GISSEY – MVF du 9/03/2024 se jouera à 16h00
Match 27928949 U13 D2 – A DIJON ULFE 3 – DIJON ASPTT 3 du 16/03/2024 se jouera à 15h00
Match 27929031 U13 D2 – D SOMBERNON GISSEY – DAIX 2 du 23/03/2024 se jouera le 6/04/2024
Match 27928965 U13 D3 – A CCOF – EF VILLAGES 2 du 9/03/2024 se jouera à 14h00
Match 27931629 U13 D3 – C USCD 5 – ASPTT DIJON FEM 4 du 16/03/2024 se jouera à 13H30
Match 27931634 U13 D3 – C DIJON ASPTT FEM 4 – CHENOVE FEM 3 du 23/03/2024 se jouera à 11h30
Match 27934563 U13 D3 – F DAIX 3 – SAULON CORCELLES du 01/06/2024 se jouera sur le terrain de SAULON

REPROGRAMMATON RENCONTRES

Une équipe JEUNE qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra **obligatoirement** trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Match 27929886 U15 D1 – A TALANT – ASFO remis au 30/03/2024

1.3 COURRIER

De UFCO : Tous les matchs doivent se jouer avant le 25/05. Merci de trouver une date.

De Manlay : Pris note.

De DFCO : Suite au classement de la Phase Automne en U13 D3 – Poule C, l'équipe DFCO FEM. 3 ayant terminé à la 3ème position, elle ne peut accéder à la U13 D2 pour la phase printemps. Seuls les 1ers de chaque poule et les 2 meilleurs deuxième accédaient à la U13 D2. La demande pour évoluer dans chaque division se fait en début de saison uniquement.

De TILLES FC : Pris note.

De MARSANNAY : demandant

- De jouer les matchs U15 D2 à 13H45 suite aux rencontres U15 IS planifiées à 16h00
- Que l'équipe U13 D3 débute à 16h pour une meilleure organisation de terrains (Match D1 – D2 à 14h00)

La Commission donne son accord

De FONTAINE LES DIJON demandant de fixer les matchs U15 D2 à 16h30 et les U13 à 13H30 comme la phase automne. **La Commission donne son accord**

1.4 TOURNOIS

DAIX :
22/06/2024 : U7 – U9
23/06/2024 : U11

CF TALANT :
29/06/2024 : U7 – U9 de 9h00 à 17h00
30/06/2024 : U10/U11 9h00 à 17h00

QUETIGNY :
1/05/2024 : U7 – U9 – U11 et U13

MONTBARD VENAREY FOOTBALL :
9/05/2024 : U7 – U9 – U11

II - FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme/

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U15 FEM - U13 FEM -> 15 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U15 FEM - U13 FEM ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27895281 U15 FEM CHEVIGNY ST SR - USCD du 09/03/2024 se jouera à 10h30 sur le terrain de CHEVIGNY ST SR – SYNTHÉTIQUE
Match 27894508 U15 FEM IS SELONGEY – DIJON ASPTT du 9/03/2024 se jouera à 16h00
Match 27894502 U15 FEM ASPTT DIJON – LONGVIC du 03/02/2024 se jouera le 20/04/2024.
Match 27941965 CRITERIUM U13 FEM DIJON ASPTT 2– FONTAINE LES DIJON du 25/05/2024 se jouera à 16h.
Match 27941965 CRITERIUM U13 FEM DIJON ASPTT 2 – CHEVIGNY ST SR du 16/03/2024 se jouera à
Match 27895297 U15 F – MARSANNAY 1 – CHEVIGNY ST SR du 30/03/2024 se jouera à 14h.
Match 27941945 CRITERIUM U13 FEM – MARSANNAY 1 – ASPTT DIJON 2 se jouera à 10h.
Match 27941946 CRITERIUM U13 FEM CHEVIGNY ST SR – FONTAINE LES DIJON se jouera à 10h30.
Match 27941957 CRITERIUM U13 FEM FONTAINE LES DIJON – USCD se jouera à 10h30.
Match 27941966 CRITERIUM U13 FEM MARSANNAY – USCD se jouera à 10h00.

REPROGRAMMATION DE MATCHS

Match 27895286 U15 FEM CHEVIGNY ST SR – TALANT du 2/03/2024 remis au 20/04/2024

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis**, pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission…).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller

jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,
Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Situation du club d'AUXONNE
La Commission

- Constate que **le club d'AUXONNE** fait rarement la FMI depuis le début de la saison.
- Rappelle que la FMI **EST OBLIGATOIRE** dans tous les championnats (de séniors à U13 D3).
- Demande de tout mettre en œuvre pour la mise en place la FMI dès ce week-end (9 et 10 mars 2024) sous peine de sanctions sportives et financières. (Article 200 des R.G) et de donner au secrétariat, par retour de mail, l'identifiant, mot de passe de chaque éducateur ou personne des équipes séniores et leur équipe de rattachement.

La commission:

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

03/03/2024	Coupe U18 Auxonnais CS - AIFC
02/03/2024	U15 D3 / Printemps / Poule B Auxonnais C.S. 1 - Seurre 1
02/03/2024	U15 D2 / Printemps / Poule C Genlis As 1 - Ent. Fcla 1

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F